

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

Un sondage sur le portrait du climat scolaire et de la violence administré aux élèves en juin 2023 nous permet d'observer que la violence directe a diminué au primaire tandis qu'elle a augmenté au secondaire.

Quant à la violence indirecte, elle a diminué entre 2019 et 2021. Mais les données n'étaient pas disponibles en 2023 à cause d'un changement dans la formulation des questions du sondage.

Au niveau du climat scolaire, ce sont sensiblement les mêmes pourcentages au primaire tandis qu'on observe une diminution des pourcentages des moyennes au secondaire.

Priorités

Élaborer et soutenir une démarche d'implantation du soutien aux comportements positifs au primaire et au secondaire. Cette démarche comprend l'élaboration d'outils de gestion des comportements, l'enseignement explicite des comportements attendus dans l'école et l'analyse des données liées aux manquements afin de s'ajuster.

Développer une approche visant l'acquisition de compétences socioémotionnelles chez les jeunes.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Utilisation du portail Mozaïk pour rendre compte des manquements et des observations positives des élèves.

Intervention systématique et accompagnement des parents lorsque leur enfant est impliqué dans une situation de violence et d'intimidation.

Participation du parent aux solutions de gestes de réparation.

Conférences pour les parents (offertes par le CSSDN ou le réseau de l'Envol).

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Plan de surveillance stratégique.
Affiches (lié à la matrice comportementale du soutien aux comportements positifs)
Enseignement explicite des comportements attendus
Collaboration avec le policier école
Conférences et ateliers

Ateliers en classe et en dans le cours de citoyenneté et culture québécoise

Système d'émulation pour renforcer les bons comportements.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Interrompre le comportement.
S'assurer que les témoins entendent l'intervention.
Donner la position de l'école : "Dans cette école, nous n'insultons pas les gens..."
Formuler le comportement attendu : "À notre école, nous souhaitons que les élèves se respectent..."
Assurer la protection de l'élève victime.
Consigner l'information dans Mozaik.
Demander une évaluation plus approfondie si un doute persiste.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

La possibilité de pouvoir se soustraire de la présence physique de l'auteur dans ses activités scolaires.
La possibilité de recevoir des services ponctuels d'aide psychologique.
L'analyse de la situation peut entraîner des mesures disciplinaires variées et des gestes de réparation appropriés.
Les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension, ou un changement d'école en respect des politiques du CSSDN.
La dénonciation peut aussi entraîner une plainte au Service de police de la ville de Lévis.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Signaler, dénoncer une situation ou demander de l'aide pour lui-même ou quelqu'un d'autre en s'adressant à n'importe quel adulte de l'école en qui vous avez confiance.

En parler à son tuteur ou titulaire en premier lieu ou avec un membre de la direction, au besoin. Par téléphone au 418-834-2461 ou par courriel à envol@cssdn.gouv.qc.ca

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

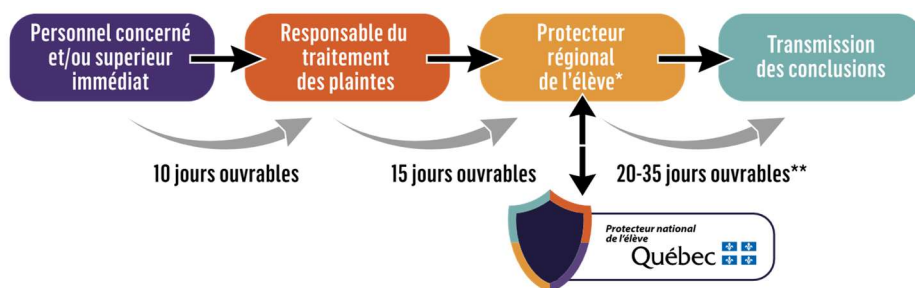
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le 29 juin 2024

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année _____ ?

-

Quelles actions avons-nous réalisées ?

-

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

-